INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMA

V I E N T

D E

P A R A I T R E :

sommaire

Avant-Propos 7

I - Principes d'un bon aménagement rural 9

— Définition, objet et principes généraux 10
— Le Pourquoi ? 11
. Lutter contre l'érosion
. Conserver, améliorer, créer des haies
. Préserver les équilibres naturels
— Le Comment ? 18
. Le parcellaire
. Les chemins
. Les talus et bosquets
. Les haies
. Les zones humides
. Les ruisseaux et rivières
. Les réserves foncières

II - Déroulement de la procédure de remembrement 27

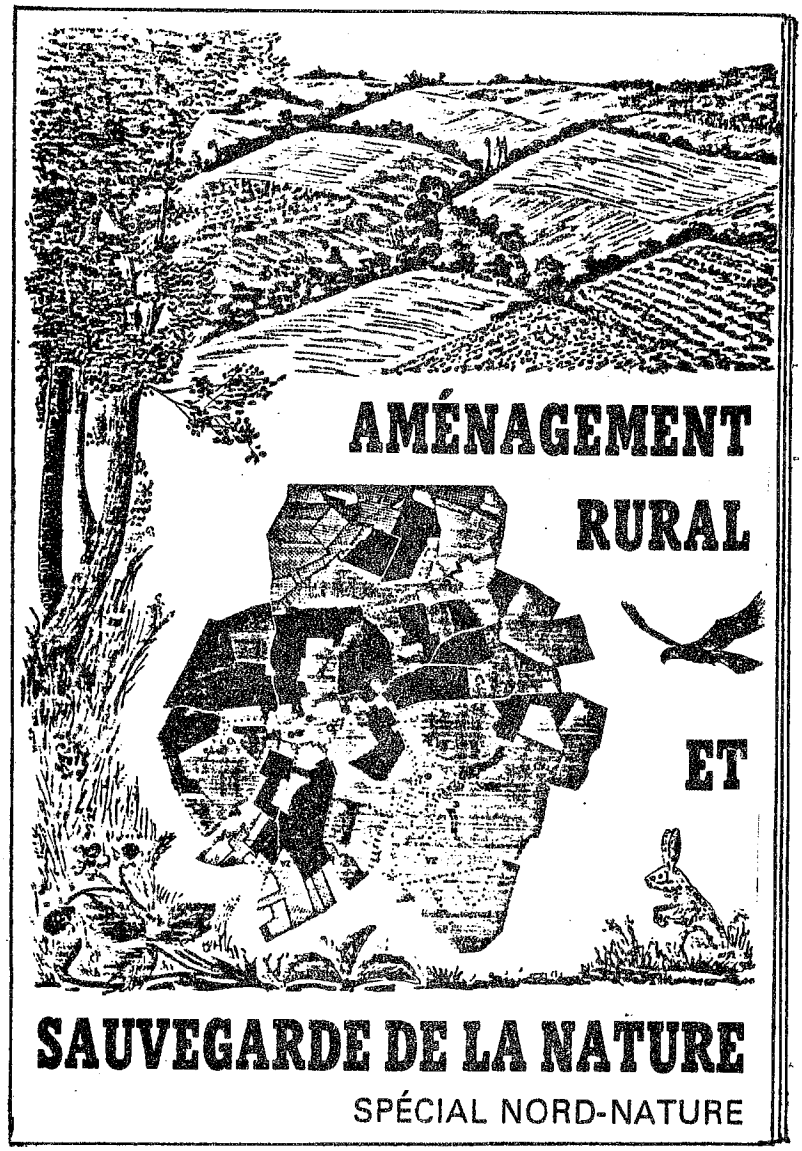
— La Commission communale ou intercommunale 29
— Les principales étapes de la procédure 31
. Phase I : Définition des périmètres.
. Phase II : Classement. Avant-projet.
. Phase III : Projet de remembrement.
. Phase IV : Clôture.
— Observations générales sur la procédure 33
— Aspects financiers des opérations de remembrement et des travaux connexes 35

III - Législation 37

— Introduction 38
— I : Extraits du Code rural 39
— II : Loi de 1975 sur l'Aménagement rural 40
— III : Loi de 1976 sur la Protection de la Nature 43
— IV : Circulaire S.A.R.E.Q. 44

IV - Bibliographie 49

V - Annexe : Guide des Plantations 53



Edité par la Fédération NORD-NATURE,
Université des Sciences et Techniques de LILLE, bâtiment SN 3
59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cédex.
PRIX : 50 FRANCS.

Le Remembrement des terres agricoles peut être comme beaucoup d'autres aménagements, la meilleure ou la pire des choses.

Mais il peut être une bonne chose, donc il doit l'être, non seulement pour l'économie agricole, mais aussi pour l'environnement, non seulement pour les exploitants d'aujourd'hui, mais aussi pour les habitants de demain.

Pour cela, il doit se soucier du long terme et de la sauvegarde du capital que représentent nos campagnes : capital de nature et capital de sol, à partir desquels, par l'agriculture, nous prélevons un intérêt qui est à la base de nos ressources alimentaires. Mais s'il est souhaitable de mieux utiliser ces ressources et surtout de les mieux gérer, il ne faut pas entamer ou dégrader le capital.

C'est pourquoi un Remembrement doit être un Aménagement rural rationnel. C'était autrefois un simple regroupement des parcelles qui permettait de faire des champs plus grands, plus près du centre d'exploitation, plus faciles d'accès. Ces seuls objectifs qui entraînaient la suppression de tout obstacle ont conduit à des abus parfois catastrophiques, avec des conséquences graves (érosion des sols, inondations) pour l'agriculture et l'intérêt général, indépendamment de la dégradation des paysages et de l'appauvrissement de la faune sauvage.

Par ailleurs, des recherches modernes ont montré l'intérêt des haies pour la productivité agricole elle-même, en plus de leur nécessité pour les équilibres écologiques fondamentaux ; gardiennes de la diversité, les haies constituent une richesse des milieux ruraux et donc de la stabilité.

Il est donc capital pour tous qu'un Remembrement soit réussi. Pour cela il faut savoir comment les choses se passent, quelle législation en règle le déroulement, quels principes il doit respecter. Un certain nombre de lois et décrets récents ont modifié dans le bon sens les règles du remembrement : la notion d'aménagement rural a été introduite dans le remodelage des terres agricoles, une personne qualifiée pour la protection de la Nature (P.Q.P.N.) a été introduite dans la Commission communale, une étude d'impact a été rendue obligatoire afin d'évaluer les conséquences d'un tel aménagement sur l'environnement.

Mais réussir un Remembrement, ce n'est pas seulement connaître et appliquer correctement la législation, c'est aussi connaître les principes sur lesquels reposent les objectifs, ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire, le pourquoi et le comment des choses ... car on ne fait bien que ce qu'on a compris.

L'agriculture des petits lopins de terre a vécu. Mais sans les précautions nécessaires, l'Agriculture moderne peut tout détruire pour les enfants de demain. Certains principes que respectaient les vieux paysans d'hier, par intuition et longue observation de la Nature et des saisons, ont tendance à être violemment bousculés et rejetés. Or, les sciences et l'Agronomie moderne, découvrent ou redécouvrent aujourd'hui les raisons d'être de certains aménagements comme les talus et les haies, l'utilité des zones humides, celle des arbres, la fragilité des sols et le rôle capital de l'humus.

Un bon aménagement rural doit, non seulement satisfaire aux intérêts actuels, mais prévoir les risques et dangers de l'Agriculture moderne et sauvegarder avec la Nature, les intérêts de demain.

Tout cela il fallait le dire à ceux qui, à un titre ou à un autre interviennent dans un remembrement. C'est ce que nous tentons sans avoir la prétention, ni de tout savoir, ni d'être complet, en espérant simplement être utiles.

E. VIVIER
Président de la Fédération NORD-NATURE

